ART. 12 N° **1784**

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1784

présenté par M. Véran

ARTICLE 12

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« organismes prestataires définis au 3° de »

les mots:

« entreprises ou associations mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel